



AUTHIE
CAMBES EN PLAINE
EPRON
SAINT CONTEST
SAINT GERMAIN LA
BLANCHE HERBE
VILLONS LES BUISSONS

Main dans la main sous l'arc-en-ciel



Bientôt l'heure des retrouvailles

Sommaire :

- Présentation de la nouvelle convention collective
- Nouveaux montants (salaire, indemnités d'entretien, cotisations)
- 3 guides pour vous accompagner
- Nos rencontres et projets

Voici venu le temps de nous retrouver à partir du 22 février 2022. L'itinérance va reprendre à Cambes-en-Plaine dans une salle dédiée au Relais. Une visite des nouveaux locaux est prévue pour les assistants maternels de cette commune au gymnase le **samedi 5 mars à 10h** en présence de Mme Amable dit Leconte, Maire-Adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse.

La commune d'Epron se prépare également à une reprise prochaine dont je vous donnerai le détail dès que la première date sera fixée.

Sur Authie, une réflexion sera menée lorsque les travaux de la nouvelle salle seront terminés.

Sur les autres lieux, les conditions d'accès aux salles ne sont pas encore réunies pour vous réserver un accueil en cohérence avec les recommandations sanitaires. Mais croyez bien que chacun, élus, personnel des communes et moi-même, faisons le maximum pour un retour à la normale dès que possible.

Au plaisir de vous retrouver lors de nos prochaines rencontres.

Maude LE GALL-RENOUF, Animatrice du Relais



Le Relais Petite Enfance est un service géré par Familles Rurales et financé par :



La nouvelle Convention Collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile applicable depuis le 1er janvier 2022

Afin de vous permettre d'actualiser vos connaissances, plusieurs partenaires se mobilisent pour vous proposer des réunions d'informations sur internet :

⇒ Particulier Emploi (Plateforme d'informations commune à l'IRCEM, la FEPEM et IPERIA) les :

- Mardi 22 février de 19h30 à 21h
- Samedi 5 mars de 10h à 11h30
- Jeudi 17 mars de 19h30 à 21h -> *possibilité de visionner cette séance au Relais*
- Mardi 29 mars de 19h30 à 21h

⇒ La DDETS du Calvados (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, ancienne Direction du travail) les :

- Mardi 1er mars de 19h30 à 21h30
- Samedi 19 mars de 10h à 12h
- Jeudi 24 mars de 19h30 à 21h30

Vous pourrez suivre ces interventions depuis votre smartphone ou votre ordinateur. Il est cependant nécessaire de vous inscrire.

N'hésitez pas à me contacter pour tout complément d'informations.



Vous ne disposez pas du matériel informatique nécessaire au visionnage de ces temps d'informations?

Vous vous sentez en difficulté avec les outils informatiques ?

Vous ne souhaitez pas visionner ces réunions seul(e) chez vous?



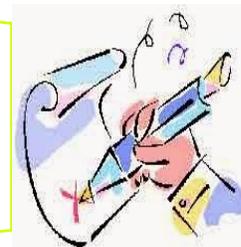
Parents, assistant(e)s maternel(le)s, le Relais vous propose de venir visionner l'un de ces temps d'informations collectivement.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 17 mars à 19h15 au plus tard à l'Espace Ardenna pour prendre connaissance ensemble du contenu de cette nouvelle convention collective.

Pour information, un exemplaire de la nouvelle convention est disponible en libre consultation au Relais.

Et en pratique?...

« Faut-il rédiger un avenant pour se conformer à la nouvelle convention collective? »



Un avenant au contrat de travail est un texte signé par l'employeur et son salarié. Il formalise une ou plusieurs modifications à un contrat de travail déjà conclu.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, après discussion avec le salarié, l'employeur peut proposer et signer un avenant afin de reprendre les nouveautés de la convention qui impactent le contrat de travail actuel.

A défaut, à compter du 1^{er} janvier 2022, c'est bien à cette nouvelle convention collective qu'il conviendra de se référer (ou au contrat de travail, si celui-ci prévoit des modalités plus favorables au salarié).

La signature d'un avenant n'est donc pas obligatoire puisque les changements engendrés par la nouvelle convention vont s'imposer automatiquement, mais cela peut s'avérer utile pour clarifier les nouvelles modalités à respecter.



« Et si les congés sont rémunérés par 12ème ? »

Dans le cas d'une mensualisation sur 46 semaines ou moins, le montant de l'indemnité de congés payés est déterminé au 31 mai de chaque année et versé à l'issue de chaque période de référence. Seules les trois modalités suivantes de rémunération des congés payés sont dorénavant retenues :

- soit en une seule fois au mois de juin ;
- soit lors de la prise principale des congés ;
- soit au fur et à mesure de la prise principale des congés.

La nouvelle convention précise que « toute autre modalité d'indemnisation des congés payés est proscrite ».

Si vous avez utilisé une méthode autre que les 3 précisées ci-dessus, une régularisation peut être nécessaire ainsi que la signature d'un avenant pour déterminer le nouveau mode de paiement des congés payés.

Sources : PAJEMPLOI / particulieremploi.fr

Le Relais Petite Enfance est à votre disposition en cas de question.

NOUVEAUX MONTANTS

Depuis le 1er janvier 2022, des évolutions tarifaires ont été mises en place :

⇒ Le salaire horaire minimum est désormais fixé à 2,98€ brut soit 2,33€ net.

Il passe à 3,06€ brut si l'assistant maternel est titulaire du titre professionnel « Assistante maternelle - garde d'enfants à domicile ». Ce titre s'obtient soit en effectuant une Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.) ou en cumulant 8 blocs de compétences (en formation continue) et en passant une évaluation devant un jury de certification.

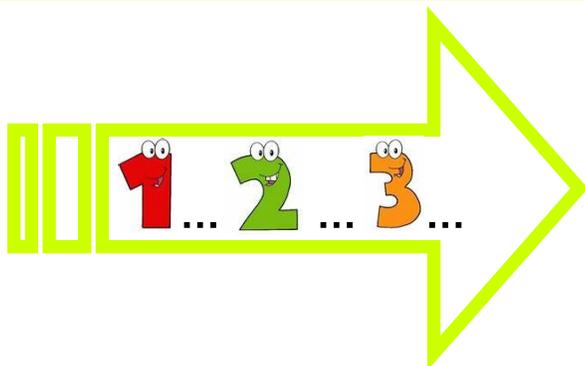
Le Relais est à votre disposition pour tout renseignement au sujet de ce titre professionnel.

⇒ L'indemnité d'entretien ne peut être inférieure à 3,39€ par enfant pour une journée de 9h d'accueil. Ce montant est proratisable en fonction du nombre d'heures d'accueil par jour mais ne peut être inférieur à 2,65€.

⇒ Les cotisations sociales évoluent également avec :

- une nouvelle contribution patronale destinée au financement de l'indemnité de départ volontaire en retraite
- la revalorisation du taux des cotisations Fived (Fonds d'information et de valorisation de l'emploi à domicile) et cotisations de financement du paritarisme.

⇒ Les plafonds de ressources pour le calcul du CMG ont été mis à jour sur le site internet « caf.fr ».



3 guides pour vous accompagner

« Assistantes maternelles : Accompagner la parentalité

Parents : Valoriser vos compétences

Bébé : Être entouré d'affection »



Ce guide réalisé par l'UFNAFAAM (Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'accueil et assistants maternels) a pour objectif d'aider les assistants maternels dans leurs missions d'accompagnement à la parentalité. Il développe divers aspects du quotidien : la communication positive entre adultes, les différentes étapes du développement des jeunes enfants (sommeil, motricité...) et d'autres thématiques en lien avec les besoins de l'enfant.

« Parents et professionnels de la petite enfance, soyons attentifs ensemble au développement de votre enfant »



Ce support a été réalisé par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) et la délégation interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement. Il n'a aucune vocation d'aider à établir un diagnostic. Il apporte des conseils pour mieux repérer d'éventuelles difficultés dans le développement des enfants.

« Pas à pas votre enfant mange comme un grand »



Ce guide accompagne les parents dans la diversification alimentaire de leur enfant jusqu'à 3 ans, par des recommandations nutritionnelles mais aussi des conseils éducatifs pour s'adapter, communiquer avec lui et le conduire vers l'autonomie.

Ces 3 guides, supports d'échanges, sont à votre disposition au Relais.

NOS PROCHAINS TEMPS DE RENCONTRES EN SOIREE

INFORMATIONS JURIDIQUES

JEUDI 17 MARS-19h15

Relais Petite Enfance

Arc-en-ciel

Espace Ardenna

St Germain la Blanche Herbe

PUBLIC

Assistants Maternels
et parents employeurs

INTERVENANTS:

Juristes de
Particulier Emploi
(structure cofondée par
IPERIA, l'IRCEM et la
FEPEM)



CONVENTION
COLLECTIVE

Parents employeurs, assistants maternels, afin de vous présenter les évolutions apportées par la nouvelle convention collective dont dépendent les assistants maternels depuis le 1er janvier 2022, avec d'autres relais voisins, je vous propose de visionner en direct et collectivement un webinaire préparé par les juristes de Particulier Emploi.



A l'heure où le contexte sanitaire a renforcé nos habitudes de vie en intérieur, il semble essentiel de rappeler que les enfants ont besoin de sortir dans la nature régulièrement pour explorer, jouer, observer, découvrir, courir, sentir, expérimenter et pourquoi pas se reposer...

Au cours de cette soirée, Marion LEMAITRE de « S'émerveiller ensemble » abordera :

- son expérience et ses recherches sur l'éducation de l'enfant au cœur de la nature
- comment les pays du nord de l'Europe laissent place à la nature
- comment accompagner au quotidien l'enfant dans la nature.

Pour rappel, Marion a proposé son « approche nature » en matinée sur le thème de l'automne. Elle reviendra aménager le Relais sur le thème de l'hiver puis nous accompagnera aux beaux jours en extérieur.

ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS LA NATURE

JEUDI 7 AVRIL
20h

au Relais Petite Enfance
« Les petits aviateurs »
22 Rue des Ecoles
à Carpiquet

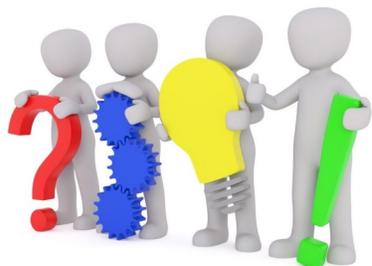
PUBLIC:

Assistants Maternelles
et parents

INTERVENANTE:

Marion LEMAITRE,
« S'émerveiller ensemble »

N'oubliez pas de vous inscrire auprès du Relais



Les projets en cours ou à venir

♦ Inscription sur le site internet « monenfant.fr » :

Depuis le décret n°2021-1131 du 30 Août dernier, l'inscription des assistants maternels sur le site internet de la CAF « monenfant.fr » est désormais rendue obligatoire.

Si vous avez déjà essayé de vous inscrire sur ce site mais que cela n'a pas abouti, si vous ne disposez pas de matériel informatique, si vous ne souhaitez pas réaliser ces manipulations seul(e) ou si vous ne voyez tout simplement pas l'intérêt de ce site dans votre quotidien, votre Relais vous propose de faire venir un professionnel de la CAF pour vous accompagner individuellement à créer votre espace personnel sur le site internet « monenfant.fr », à en comprendre le fonctionnement et l'intérêt dans votre quotidien.

N'hésitez pas à contacter votre relais si cette possibilité vous intéresse. En échangeant, nous trouverons ensemble une organisation compatible avec vos contraintes.

♦ Ateliers d'échanges avec Marie-Pierre DUBOIS :

Depuis février 2019, un groupe d'assistantes maternelles s'est régulièrement réuni autour de Marie-Pierre DUBOIS, psychologue de l'École des Parents et des Educateurs. Ces rencontres, toujours très riches, furent autant d'occasions d'évoquer diverses situations d'accueil qui ont généré des questionnements ou mis en avant certains besoins spécifiques pour accompagner au mieux les jeunes enfants accueillis et leurs parents (comportement d'un enfant, communication avec les familles, recherche d'outils, d'apports théoriques, de lectures professionnelles ...). Ces séances sont suspendues temporairement suite à l'indisponibilité de l'intervenante. Néanmoins, avec mes collègues de Relais voisins, nous réfléchissons à la manière dont nous allons pouvoir remettre ces temps d'échanges en place dès que possible.

♦ Nos matinées d'éveil :

Les matinées d'éveil du Relais reprennent à partir du mardi 22 février dans les locaux fixes du Relais à Saint-Germain-La-Blanche-Herbe. Les rencontres sur Cambes-en-plaine reprendront le jeudi 24 février dans une salle dédiée au Relais. Sur Epron, la collaboration avec la commune est en cours de finalisation pour envisager une reprise imminente et un accueil adapté dans les locaux de l'école. Une communication sera mise en place dès que possible.

Dans tous les cas, merci de vous inscrire avant tout déplacement.

MEMO-FRIGO DE NOS RENCONTRES



FEVRIER		
DATES	Lieu	Je participe
Mardi 22	St Germain	
Jeudi 24	Cambes (à confirmer)	
Vendredi 25	St Germain	
MARS		
Mardi 1er	St Germain	
Jeudi 3	St Germain	
Mardi 8	St Germain	
Jeudi 10	Cambes (à confirmer)	
Vendredi 11	St Germain	
Mardi 15	St Germain	
Jeudi 17	Epron (à confirmer)	
Jeudi 17- 19h15 Espace Ardena St Germain	Réunion : Webinaire Particulier emploi sur la nouvelle convention collective des assistants maternels	
Vendredi 18	St Germain	
Mardi 22	St Germain	
Jeudi 24	Cambes (à confirmer)	
Vendredi 25	St Germain	
Mardi 29	St Germain	
Jeudi 31	Epron (à confirmer)	

■ Réunion entre adultes ou événement



Alternance des groupes de matinées d'éveil

Les groupes rose et bleu se réunissaient le jeudi à St Germain. Ils seront décalés au vendredi à partir du 25 février pour le groupe rose et probablement à partir du 18 mars pour le groupe bleu en raison de la reprise imminente des rencontres sur les communes de Cambes en Plaine et Epron qui reprendront le jeudi en alternance comme avant la crise sanitaire. Au moment de la finalisation de ce bulletin d'informations, la date de reprise d'Epron n'est pas encore validée. Je vous confirmerai cette organisation dès que possible. Merci de votre compréhension.

CONTACT

Maude LE GALL

Educatrice de Jeunes Enfants

☎ 02 31 97 43 29

rpe.arcenciel@famillesrurales.org

ACCÈS AU RELAIS

ADRESSE POSTALE:

11 Rue Roland Vico
14280 St Germain
la Blanche Herbe

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS:

Espace Ardena
Place le clos Maulier
14280 St Germain
la Blanche Herbe

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

- Mardi de 14h à 17h
 - Mercredi de 9h à 12h
 - Jeudi de 14h à 17h
- Accueil ponctuel sur RDV en-dehors de ces horaires.

ACCUEIL EN MATINÉE D'ÉVEIL SUR INSCRIPTION

Durant la crise sanitaire, l'organisation habituelle d'accueil des groupes est adaptée pour respecter les recommandations sanitaires :

- sur inscription
- une fois par semaine maximum
- Le mardi, le jeudi et le vendredi de 9h30 à 11h